



Le quatre avril deux mille vingt-quatre à 19h00, le Conseil municipal de PASSA, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Patrick BELLEGARDE,

Présents : Monsieur BELLEGARDE Patrick, Monsieur CULEBRAS Manuel, Madame BONET Nathalie, Madame VERGNOLE Nathalie, Monsieur FRANÇOIS Patrick, Monsieur ROMEU Sébastien, Monsieur ZAJAC Jean-Stéphane

Absents représentés : Monsieur CONTRERAS Michel représenté par Monsieur FRANÇOIS Patrick, Monsieur DAVIOT Thierry représenté par Monsieur ZAJAC Jean-Stéphane, Madame DOFFEMONT Léonore représentée par Monsieur ROMEU Sébastien

Absent(s) excusé(s) : Madame DAVESA Céline, Madame CEILLES Aurore  
Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur ZAJAC Jean-Stéphane a été élu secrétaire de séance.

**Date de convocation :**

**22/03/2024**

**Date d'affichage :**

**22/03/2024**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 12

Présents : 7

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits,  
Pour copie conforme,



Le Maire,

Patrick BELLEGARDE

Date de transmission de l'acte: 05/04/2024

Date de reception de l'AR: 05/04/2024

066-216601344-DE\_2024\_016-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 05/04/2024  
Date de reception de l'AR: 05/04/2024  
066-216601344-DE\_2024\_016-DE  
A G E D I